PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-371 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (ci-après la « Ville ») d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2023, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long ici reproduit.

ARTICLE 2 VALIDITÉ

Le conseil adopte ce règlement dans son ensemble. Si une partie, une section, une sous-section, un article, un paragraphe, un alinéa ou un sous-alinéa de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement, ainsi que ses annexes, s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville.

ARTICLE 4 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, service ou activités fournit par la Ville, pour le bénéfice de certaines activités de la Ville, et ce, à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ARTICLE 5 TARIFICATION - IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

Des frais d'administration sont fixés au taux de 15 % lorsque les services municipaux sont rendus au bénéfice d'une tierce partie.

Toutefois, ces frais d'administration sont de 5 % lorsque le tiers est un organisme dont la Ville fait partie et à ce titre doit payer une quote-part (par ex. : la MRC des Laurentides, les régies intermunicipales, etc.).

Le taux d'intérêt applicable, lorsqu'il y a non-paiement des frais en vertu du présent règlement, est fixé à 17 % annuellement

ARTICLE 6 SERVICES ADMINISTRATIFS

La tarification pour les différents services qui relèvent des Service administratifs est prévue à **l'Annexe A**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service des loisirs et de la culture est prévue à **l'Annexe B.**

ARTICLE 8 CARTE AGATHOISE

Les conditions d'admissibilité à la carte agathoise sont prévues à **l'Annexe B-1**, jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Tout résident doit présenter sa carte agathoise valide pour avoir accès aux avantages offerts par celle-ci. À défaut de présenter une carte valide, le résident doit débourser le tarif non-résident.

ARTICLE 9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La tarification pour les travaux et/ou les différents services qui relèvent du Service des travaux publics est prévue à **l'Annexe C,** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 10 COUR MUNICIPALE

La tarification pour les différents services qui relèvent de la Cour municipale est prévue à **l'Annexe D**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et au *Règlement sur les cours municipales*.

ARTICLE 11 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service du développement économique et de l'urbanisme est prévue à **l'Annexe E**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante et au *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements.

ARTICLE 12 SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service juridique et greffe est prévue à **l'Annexe F,** jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 13 SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTRUCTURES

La tarification pour les différents services qui relèvent du Service du génie et des infrastructures est prévue à **l'Annexe G**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 14 MODALITÉS DE PAIEMENT

À moins d'une disposition expresse contenue dans les annexes, les modalités de paiement applicables sont les suivantes :

Tout paiement doit être versé par :

- Paiement par carte débit;
- Chèque fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Argent comptant (sauf en période d'application de mesures sanitaires préventives).

Le paiement doit être effectué au moment de l'acquisition du bien ou du service.

ARTICLE 15 TAXES

Lorsqu'applicable, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ou toute autre taxe doivent être ajoutés aux tarifs fixés par le présent règlement, selon les taux prescrits à la date de la facturation.

ARTICLE 16 TARIFICATION NON PRÉVUE

Advenant que la Ville ait à fournir un service ou à exécuter des travaux non prévus au présent règlement, la Ville pourra exiger le paiement du coût réel des travaux ou des services rendus, incluant les coûts des bénéfices marginaux applicables ainsi que 15 % de frais d'administration ainsi que les taxes applicables.

ARTICLE 17 RÉVISION DES TARIFS

Les tarifs seront majorés annuellement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2025, selon le moins élevé des pourcentages suivants :

- a) L'indice des prix à la consommation (IPC) déterminé par Statistique Canada pour le Québec pour la période de septembre à septembre de l'année précédente;
- b) Une majoration de 3 %.

Cette majoration est applicable sur le tarif de l'année précédente et arrondi au dollar près lorsque le coût est moins de 50 \$ ou aux cinq dollars (5 \$) le plus près lorsque le coût est de 50 \$ et plus.

ARTICLE 18 RESPECT DES RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

Toute personne qui utilise les biens et services offerts par la Ville doit respecter les modalités, les obligations, conditions établies par la Ville pour en bénéficier. La Ville autorise les directeurs de chaque service à ne plus offrir les biens ou les services à une personne qui ne se conforme pas au présent article jusqu'à ce qu'elle se conforme.

ARTICLE 19 ABROGATION

Greffière adjointe

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 2023-M-348 sur la tarification des services municipaux* et tous ses amendements.

ARTICLE 20 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2024.
Frédéric Broué Président de la séance
Δnny Després

Avis de motion :	2023-12-12
Projet de règlement :	2023-12-12
Adoption du règlement :	

Entree en vigueur :	ı	
Conformément à l'article 53 d faite par la greffière adjointe d	•	èglement adopté
J'approuve ce règlement, ce _	 	
Frédéric Broué Maire	 _	

ANNEXE A – SERVICES ADMINISTRATIFS			
Description	Coûts		
Dossier en vente pour tax	es		
Préparation du dossier des sommes dues et élaboration	77 \$		
de tous les documents reliés à la vente			
Frais suivants :	Selon les coûts réels		
- Frais du notaire			
- Ordonnance de vente			
- Frais juridiques			
- Frais d'enregistrement			
- Frais pour avis publics			
- Devoir du greffier			
- Jugement de distribution			
- Taxes applicables			
- Courrier certifié			
- Tout autres frais reliés à la vente pour taxes			
Préparation du dossier pour un acte de retrait à la suite	52 \$		
de la vente pour taxes	<u>v</u>		
Prescription acquisitive	ent		
Attestation de paiement de taxes pour procédure de	268 \$		
requête en prescription acquisitive	enie		
Autres tarifications			
Frais pour chèque refusé par l'institution financière	37 \$		
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,53 \$/ unité d'évaluation Note 1		
Copie du rapport financier	3,65 \$ Note 1		
Copie de documents non spécifiquement prévu	0,45 \$/page Note 1		
Frais d'entreposage de biens meubles (lorsque requis)	Coûts réels + 54 \$ de frais de		
(6°0)	gestion		
Note 1 : Les tarifs sont majorés selon le <i>Règlement sur les frais exigibles</i>	s pour la transcription, la reproduction		

Les tarifs sont majores selon le Reglement sur les trais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

ANNEXE B – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE					
Location de plateaux/salles/terrain					
Lieu	Résident	Non-résident	Tarif unique		
Place Lagny	200 \$/jour	465 \$/jour			
Salle Champlain	180 \$/jour	360 \$/jour			
Salle Le relais	-	-			
des sables	205 \$/jour	465 \$/jour			
Salle le Bel âge	205 \$/jour	465 \$/jour			
Location de salle			Rabais de 25 % sur le tarif résident ou non résident pour la deuxième journée consécutive		
de plus d'une journée consécutive		utation se	Rabais de 50 % sur le tarif résident ou non résident pour la troisième journée consécutive et toutes les autres journées consécutives subséquentes		
Mezzanine	180 \$/jour	360 \$/ jour			
(Centre sportif) Aquarium		0,			
•	180 \$/jour	360 \$/jour			
(Centre sportif) Salle VIP	100 \$/jour	300 ψ/joui			
	180 \$/jour	360 \$/jour			
(Centre sportif)	160 \$/Jour	360 \$ /Jour	 		
Gymnase simple			32 \$/heure		
Palestre	5		32 \$/heure		
Classe	 e ⁽¹		32 \$/heure		
Terrain de balle Pierre-Fournelle	Gratuit Note 1Note 10	82 \$/heure 540 \$/saison ^{Note 2} Gratuit/fin de semaine ^{Note 3}			
Frais de ménage - salles communautaires - Partenaire public et parapublic ^{Note 4}	Mile		80 \$/location		
Utilisation de			65 \$ ^{Note 5}		
musique	Λν	réna			
A -41 14 / / 11			T'C '		
Activité / lieu	Résident	Non-résident	Tarif unique		
Patinage	Gratuit	7 \$ 5 \$ (5 ans et moins)			
Hockey libre	Gratuit	7 \$ 5 \$ (5 ans et moins)			
Casier – centre	50 \$/saison				
sportif		105 \$/saison			
Glace intérieure– 50 minutes ^{Note 9} Sauf du lundi au vendredi de			175\$		

6 heures à			
16 heures			
Glace intérieure –			
50 minutes Note 9			
Lundi au			120\$
vendredi de			,
6 heures à			
16 heures			
Glace intérieure –			
80 minutes Note 9			
Sauf du lundi au			260 \$
vendredi de			200 φ
6 heures à			
16 heures			
Glace intérieure –			
80 minutes Note 9			
Lundi au			
vendredi de			175 \$
6 heures à			
16 heures			
Glace intérieure –			X
50 minutes			ell
OBNL			on
Lundi au			le II
vendredi de		co ^o o	Gratuit Note 10
6 heures à		ionse	
16 heures a		alio	
To fieures		His	
Glace extérieure		250	80 \$/heure
	D:		
		vers	
Activité	Résident	Non-résident	Tarif unique
Badminton	Gratuit	8\$	
ı 			
Pickleball	Gratuit	,	
	Gratuit	8\$	
Pickleball	Gratuit Gratuit	,	
Pickleball intérieur Tennis	60	8 \$ Gratuit	 la culture
Pickleball intérieur Tennis Cours	Gratuit	8 \$ Gratuit	
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie	Gratuit de la programmation du Résident	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident	 la culture Tarif unique
Pickleball intérieur Tennis Cours	Gratuit de la programmation du	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max.	
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$	
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie	Gratuit de la programmation du Résident	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max.	
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Tarif unique
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Tarif unique Tarif saisonnier
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie O-3 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie O-3 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie O-3 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie O-3 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie Catégorie 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie Catégorie 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie Catégorie 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie Catégorie 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie 0-3 ans 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ ages Non-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison 15 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison 45 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie Catégorie 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie 0-3 ans 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison 15 \$/jour 10 \$ après 15 heures	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison 45 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie 0-3 ans 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit Gratuit	8 \$ Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ ages Non-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison 15 \$/jour	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison 45 \$/saison
Pickleball intérieur Tennis Cours Catégorie Enfant Adulte Catégorie 0-3 ans 4-5 ans	Gratuit de la programmation du Résident Min. 50 \$ - Max. 175 \$ Pla Résident Gratuit Gratuit Gratuit	Gratuit Service des loisirs et de Non-résident Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Min. 65 \$ - Max. 225 \$ Mon-résident Gratuit 5 \$/jour 25 \$/saison 10 \$/jour 6 \$ après 15 heures 55 \$/saison 15 \$/jour 10 \$ après 15 heures	Tarif unique Tarif saisonnier non-résident avec entente intermunicipale 20 \$/saison 45 \$/saison

Saisonniers au Camping et centre de plein	15 \$/saison			
air Ste-Agathe- des-Monts	10 \$/3413011			
Groupe		Réduction de 25 % du lundi au vendredi,		
(20 personnes et	Gratuit		jours fériés et	
plus)	O'atait	-	les vacances	
, ,			onstruction	
Autobus et		_		
chauffeur		(-	Gratuit	
(groupe)				
Accompagnateur		_	Samuel atte	
par 10 enfants		(-	Gratuit	
(groupe) Personne				
hébergée dans		36	\$/carte/	
un établissement			nsférable	
touristique à			e pour une	
Sainte-Agathe		persor	nne à la fois	X
Terrain de	10 40		4 n	OC - + "
volleyball	10 \$/heure	15	\$/heure	12 \$ /heure
	Pis	cine	50	>
	Bair	ı libre	xiOl'	
Catégorie	Résident		No.	on-résident
Bain libre 0-5	Gratuit		250	2 ¢
ans		c	21.	3 \$
Bain libre 6- 13	Gratuit	11.		6\$
ans		000		ОФ
Bain libre 14-17	Gratuit			8\$
ans	C _C			•
Bain libre adultes	Gratuit			10 \$
Bain libre 60 ans et plus	Gratuit	Gratuit		8\$
31,0.00	Carte - 1	L5 entrées		
Catégorie	Résident		N	on-résident
0-5 ans	Gratuit			28 \$
6- 13 ans	Gratuit			60 \$
14-17 ans	Gratuit			65 \$
18 à 59 ans	Gratuit			90 \$
60 ans et +	Gratuit			65 \$
	Passe annuelle (ja	nvier à oc	tobre)Note 11	
Catégorie	Résident			on-résident
0-5 ans	Gratuit			40 \$
6-12 ans	Gratuit			90 \$
	3.3.3			· · ·
13-17 ans	Gratuit			105\$
18 à 59 ans	Gratuit			170\$
60 ans et +	Gratuit			105\$
	Co	ours		
Catégorie	Résident		NI.	on-résident
Enfants-30			140	
minutes ^{Note 6}	55 \$			105 \$
Enfants – 60 minutes ^{Note 6}	70 \$			105\$
minutes	Min. :10 \$/heure	<u> </u>	Min	. : 13 \$/heure
Adulte	<u>-</u>			·· -
	Max. :12 \$/heure	2	Max	k.: 18 \$/heure
Water-polo	90 \$			120\$
Médaille de	230 \$			315\$
bronze (20h)	230 φ			313 ψ

Croix de bronze (20h)	230\$			315\$
Premiers soins général (16h)	165 \$			215\$
Sauveteur national piscine (40h)	250\$			325\$
Requalification sauveteur national piscine	125\$			125\$
(4h) Moniteur sécurité	320 \$			425 \$
aquatique		<u> </u>	1	· 44 ¢/20 ·
Privé	Location piscine : 32 \$/3 50 \$/heure	0 min ou		cine: 41 \$/30 min ou 60 \$/heure
	Coût moniteur : 30 \$/30 40 \$/heure			teur : 30 \$/30 min ou 40 \$/heure
Semi-privé	Location piscine : 31 \$/3 50 \$/heure	0 min ou		cine: 50 \$/30 min ou 70 \$/heure
(Maximum de 2 personnes	Coût moniteur: 30 \$/30 40 \$/heure) min ou		eur: 30 \$/30 min ou 40 \$/heure
		de piscine	-0	He
Catégorie	Résident		résident	Tarif unique
Categorie	Location piscine :		n piscine :	ram amque
Particulier	110 \$/heure		\$/heure	
	Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure	A	iveteur ^{Note 7} : \$/heure	
	c.9	Q°		Location piscine : Gratuit
École locale, CPE local, OBNL soutenu ^{Note 8}	seano			Coût moniteur : 40 \$/heure
	30056			Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
École, CPE, OBNL	nent de.			Location piscine : 125 \$/heure
extérieur de Sainte-Agathedes-Monts				Coût moniteur : 40 \$/heure
des-Monts				Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
CISSS				Location piscine : 75 \$/heure
				Coût sauveteur ^{Note 7} : 25 \$/heure
	Item de	natation		
Catégorie	Résident	Non-	résident	Tarif unique
Ballon dorsal				27 \$
Ceinture de natation hippopotame				32 \$
Casque de bain en lycra				10 \$
Casque de bain en silicone				12 \$
Casque de bain en latex				5\$

Événements				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
Conférences	Gratuit	10 \$		
Spectacles pour enfants	Gratuit	0-3 ans : Gratuit 4 à 17 ans : 7 \$ 18 ans et + : 10 \$		
Visites culturelles	42 \$ - 75 \$	25 % de plus		
Location kiosque mur			145 \$/événement	
Location kiosque centre			120 \$/événement	
Location kiosque extérieur			80 \$/événement	
	Biblio	thèque		
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
Inscription	Gratuit	50 \$/an 41 \$/saison été		
Heure du conte	Gratuit	7\$	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
Livre perdu			Coût du livre + 9 \$	
Remplacement carte perdue		60	5\$	
	Camp	de jour		
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
1 ^{er} enfant Camp régulier	80 \$/ semaine	250 \$/semaine		
1 ^{er} enfant Camp spécialisé	125 \$/semaine	250 \$/semaine		
2° enfant	70 \$/semaine 105 \$/semaine Camp spécialisé			
3° enfant	55 \$/semaine 90 \$/semaine Camp spécialisé			
Chandail			12 \$	
Service de garde Frais de retard –	32 \$/semaine	50 \$/semaine		
service de garde Frais)II		1 \$/minute 7 % du montant	
d'administration aux municipalités participantes			facturé	
Sports d'équ	ipe organisés (Baseball, h	ockey. patinage artistic	ue, soccer, etc.)	
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif avec entente intermunicipale	
Inscription	Tarif de l'association	Taux double du tarif de l'association	Tarif de l'association	
	Publicité (espo	ace publicitaire)		
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
Aréna - bande			560 \$ / saison	
Aréna - mur			350 \$ / saison	
	Frais de	gestion		
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
Frais			4 %	
administration				

Carte Agathoise				
Catégorie	Résident	Non-résident	Tarif unique	
Frais de			5\$	
remplacement			σφ	

Politique de remboursement

Loi sur la protection du consommateur

- La *Loi sur la protection du consommateur* ne s'applique pas à la Ville pour les contrats de service à exécution successive relatif à un enseignement un entraînement ou une assistante (article 188 h) de la loi).

<u>Camp de jour</u>

- Aucun remboursement si l'annulation est faite à l'intérieur de 10 jours ouvrables de la date de début du camp
- Sur présentation de pièces justificatives, remboursement de 80 % du montant de l'inscription si annulation avant 10 jours ouvrables de la date de début du camp

Cours

- Avant la date limite d'inscription, des frais de 15 % du coût d'inscription seront appliqués
- Après la date limite d'inscription, des frais de 25 % du coût d'inscription seront appliqués
- Aucun remboursement après le début des cours.

Location de glace, salles et autres plateaux sportifs :

- Remboursement de 50 % des frais, si annulation à l'intérieur de 7 jours ouvrables de la date de location
- Remboursement de 80 % des frais si annulation plus de 7 jours avant la date de location

Note 1:

Sur disponibilité du terrain, les résidents vont accès gratuitement à l'heure ou pour une fin de semaine.

Note 2:

Le tarif pour la location saisonnière pour le terrain de balle Pierre-Fournelle s'applique seulement aux liques adultes.

Note 3:

Sur disponibilité du terrain, les non-résidents y ont accès gratuitement pour une fin de semaine.

Note 4:

Ce tarif s'applique à un organisme public ou parapublic selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019, telle qu'amendée.

Note 5:

Des frais de droits d'auteurs sont payables à Entandem lorsque de la musique est utilisée dans la salle louée.

Note 6:

Un rabais de 15 % s'applique pour le 2e enfant

Un rabais de 30 % s'applique pour le 3e enfant

Note 7:

Un minimum de deux personnes qualifiées pour agir en tant sauveteur est requis. Le taux indiqué est celui pour un seul sauveteur.

Note 8 :

Un organisme soutenu selon la Politique de soutien aux organismes adoptée le 12 novembre 2019, telle qu'amendée.

Note 9:

Un contrat de location de glace d'un minimum de 30 heures inclut deux prêts de salles communautaires sans frais par saison (selon les disponibilités).

Note 10

Un maximum d'une période de 50 minutes par semaine est allouée, selon les disponibilités, aux OBNL à vocation principalement communautaire et soutenus par la Ville en vertu de la Politique de soutien aux organismes.

Note 11:

En raison de la fermeture de la piscine en octobre 2023 pour des travaux de réfection, les tarifs ont été ajustés au prorata de 8 mois d'opération, plutôt que de 10 mois pour une saison régulière.

ANNEXE B-1 – CARTE AGATHOISE CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. OBJECTIFS

La CARTE AGATHOISE poursuit cinq objectifs:

- a) Permettre aux résidents de procéder aux inscriptions en ligne via le logiciel Sports Plus;
- b) Remplacer la carte de plage et de bibliothèque;
- c) Mettre à la disposition des commerçants et organismes un outil de marketing pour offrir des rabais ou privilèges à une clientèle locale;
- d) Mieux quantifier l'utilisation de différents services offerts et générer des rapports et statistiques nécessaires à leur évaluation;
- e) Offrir des gratuités ou une tarification réduite à certains services de la Ville, ainsi qu'à certains services offerts par des organismes et entreprises situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

2. ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS D'ÉMISSION

La CARTE AGATHOISE permet aux résidents d'être reconnus et de bénéficier des avantages offerts par la carte. En ce sens, elle est inclusive puisqu'elle couvre le plus grand nombre de personnes tout en assurant une équité entre les différentes catégories.

Les conditions d'admissibilité établies, sans être trop contraignantes pour le bénéficiaire de la carte, permettent d'établir sa catégorie de façon claire et non équivoque.

Il est à noter que la CARTE AGATHOISE n'est pas une pièce d'identité.

Les critères suivants s'appliquent pour déterminer qui est considéré comme un résident aux fins d'obtention de la CARTE AGATHOISE:

- a) Personne physique ayant son domicile permanent sur le territoire de la Ville :
 - Adulte: Deux preuves de résidence (compte de taxes municipales ou scolaires, facture d'électricité ou de téléphone fixe) dont une avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport);
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.
- b) Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) ayant une résidence secondaire sur le territoire de la Ville:
 - Adulte: Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence et pièce d'identité avec photo;
 - Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident.
- c) Personne physique propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble résidant à l'extérieur du territoire (une carte par propriété) et dont l'immeuble est en location:
 - Compte de taxes municipales ou scolaires, compte d'électricité ou de téléphone fixe avec l'adresse de la résidence <u>et</u> pièce d'identité avec photo.
- d) Personne physique et sa famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants de moins de 18 ans) locataire annuel au Camping Sainte-Agathe et qui remplit les critères pour être inscrit sur la liste électorale:

- Adulte: Bail du camping <u>et</u> pièce d'identité avec photo mentionnant l'adresse de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Enfant : bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte locataire du camping.
- e) Représentant d'une personne morale propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble (une carte par propriété):
 - Compte de taxes municipales ou scolaire ou compte d'électricité avec l'adresse de la résidence, document attestant que la personne est la propriétaire ou représentante de la personne morale <u>et</u> pièce d'identité avec photo.
- f) Enfant mineur en garde partagée (un ou deux parents résidents de la Ville):
 - Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document démontrant le lien de parenté (père, mère, tuteur) avec un adulte résident ;
 - Une seule carte par enfant sera émise.
- g) Enfant mineur en centre ou famille d'accueil:
 - Bulletin scolaire, certificat de naissance ou tout autre document ottestant de la garde légale de l'enfant par un tuteur résident.
- h) Personne vivant dans une résidence pour aînés, un établissement de santé ou en famille d'accueil:
 - Une pièce d'identité avec ou sans photo et vérification auprès de la résidence ou de la famille d'accueil.

Exclusions:

- Les personnes séjournant, à court ou long terme, chez un résident à titre d'invité;
- Les propriétaires de commerces qui sont locataires de leur local commercial;
- Les organismes communautaires; cependant, ceux offrant des services sur le territoire de la Ville pourront toutefois se procurer des laissez-passer pour avoir accès aux plages gratuitement. Les dits laissez-passer doivent servir aux bénéficiaires et accompagnateurs. Le nombre de laissez-passer sera déterminé en fonction des besoins de l'organisme.

3. VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT

La CARTE AGATHOISE avec photo <u>est valide pour deux ans</u> à compter de sa date d'émission. Le renouvellement doit se faire selon les mêmes conditions qu'une première inscription et le détenteur doit obligatoirement avoir sa carte avec lui. Il est permis de renouveler sa carte un mois avant sa date d'expiration.

4. LIEUX D'ÉMISSION

La CARTE AGATHOISE est émise et renouvelée dans les lieux suivants:

- Bibliothèque (selon les heures d'ouverture)
- Plage Tessier (selon les heures d'ouverture, en saison)

5. AVANTAGES OFFERTS

- Inscription en ligne pour les cours et autres activités sportives;
- Inscription en ligne pour les camps de jour;
- Carte de bibliothèque;
- Carte de plage;
- Accès gratuits et/ou tarifs réduits pour certaines activités.

ANNEXE C - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

1. Tarification horaire des employés de la ville

- a) Les taux prévus pour les cadres sont prévus aux contrats individuels de travail, incluant les bénéfices marginaux normalement payés par la Ville arrondie à l'heure suivante;
- b) Le tableau ci-dessous regroupe les taux prévus au contrat de travail en vigueur pour la main-d'œuvre, incluant les bénéfices marginaux, normalement payés par la Ville arrondie à l'heure suivante;

Main d'œuvre					
Classe d'emploi selon la convention collective (Annexe E)	Tarif horaire de la classe « échelon maximum – statut permanent » incluant bénéfices marginaux	Taux – temps régulier	Taux – temps et demi	Taux – temps double	
С	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif	
D	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif	
Е	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif	
F	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif	
G	Taux de la convention	100 % du tarif	150 % du tarif	200 % du tarif	

- c) Selon les dispositions de la convention collective, un minimum de trois heures de travail sera facturé pour le temps supplémentaire requis par la Ville lorsqu'un employé doit revenir sur les lieux du travail;
- d) Toute autre disposition de la convention en lien avec la rémunération des employés est applicable.

2. Coût de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage (sans opérateur)

MACHINERIE, ÉQUIPEMENT, OUTIL	TARIF (\$) PAR HEURE
Camionnette	27 \$
Camion-citerne	48 \$
Camion 6 roues	43 \$
Camion 10 roues	57 \$
Camion 12 roues	67 \$
Camion avec nacelle (électricien)	57 \$
Camion de service (aqueduc)	57 \$
Chargeur 324K	103 \$
Chargeur 644K	124 \$
Chenillette à trottoir	88 \$
Rouleau	38 \$
Rétrocaveuse	62 \$
Rétrocaveuse avec marteau	98 \$
Pelle chenille 135C	72 \$
Pelle chenille 135C avec marteau	108 \$
Transport de pelle fardier	108 \$
Niveleuse 772-G	124\$
Souffleuse C-1230-D	196\$
Souffleuse C-1016-D	185

Balai aspirateur	134\$
Balai mécanique	144\$
Écureur – hydro excavation	335\$
Écureur – égout sanitaire	232 \$
Petit outillage divers	108 \$/jour

3. Coût pour services spéciaux

Équipe d'asphalte avec signalisation (se rajoute à ce prix le coût du bitume utilisé à la tonne)	690 \$
Ouverture et fermeture de boites de services (en dehors des heures de travail)	319\$
Test sur bornes d'incendies	319\$
Déneigement d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, sous réserve de l'acceptation par une résolution du conseil municipal	10 610 \$ / kilomètre*
*Une portion de km fera l'objet d'une tarification au prorata	J.

4. Coût pour le dépôt de neige au site de neige usée de la Ville (prix par voyage)

Camion 10 roues	TOIX	66 \$
Camion 12 roues	ita	80 \$
Camion remorque	2211	108 \$

5. Coût pour la réfection de trottoirs et bordures (prix au mètre linéaire)

Réfection de bordure (asphalte)	67 \$
Réfection de bordure (béton)	216\$
Réfection de trottoir	340 \$

6. Autres tarifs

- a) Le prix fixé pour la fourniture d'un bien préalablement entendu par une entente entre la Ville et un tiers;
- b) Le prix établi en vertu du contrat en vigueur pour tout matériau ou toute fourniture ainsi que toute pièce d'équipement ou de machinerie, non mentionné au paragraphe 2;
- c) Lorsque le remorquage de véhicule est requis et effectué conformément au *Règlement sur la circulation* en vigueur, le coût réel du remorquage est facturé, en plus des frais de gestion au montant de 52 \$ et des frais de fourrière de 52 \$.

ANNEXE D – COUR MUNICIPALE		
Description	Coûts	
Tarification des services offerts	Tarif prévu dans le Tarif judiciaire en matière pénale	
Frais de perception inter cour municipale	21\$	
Enregistrement des séances de cour	21\$	
Assermentation	5 \$/document Note 1	
Frais de carte de crédit pour paiement en ligne (constat express)	8\$	
Note 1 : Le tarif est majoré selon la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>		



ANNEXE E – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'URBANISME		
Catégorie	Tarification	
Frais d'évaluation foncière		Coût réel
Dépôt pour frais d'évaluation foncière	50 % du montant estimé	
Frais de gestion transaction de terrain appartenant à la Ville	Valeur marchande	Tarification
	Entre 1 000 \$ et 50 000 \$	530 \$
	Plus de 50 000 \$	530 \$ + 1 % de la valeur excédentaire à 50 000 \$
Analyse de connexion au réseau	52 \$	
Mise en place d'une entente de travaux municipaux (Règlement 2020-M-291)	3 185 \$	
Dépôt pour mise en place d'une entente de travaux municipaux	1.5	91\$

ANNEXE F – SERVICE JURIDIQUE ET GREFI	FE	
Description	Coûts	
Assermentation	5 \$/document Note 1	
Copie de règlement municipal	0,45 \$/page (max. 35 \$) ^{Note 2}	
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$/nom Note 1	
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/nom Note 2	
Copie d'un document autres que ceux prévus	0,45 \$/page Note 2	
Demande d'accès à l'information	Tarif prévu ^{Note 2}	

Note 1:

Le tarif est majoré selon la *Loi sur les tribunaux judiciaires*

Note 2:

Les tarifs sont majorés selon le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*

ANNEXE G – SERVICE DU GÉNIE ET DES INFRASTR	UCTURES		
DIVISION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)	Tarifi	cation	
Contenant pour déchets ultimes, collecte et transport			
Bac roulant supplémentaire de 360 litres	308	308 \$ / an	
Conteneur 2 verges cubes (36 collectes)	4 760 \$	/ an ^{Note1}	
Conteneur 2 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	6 020 \$	/an ^{Note1}	
Conteneur 4 verges cubes (36 collectes)	7 700 \$	/ an ^{Note1}	
Conteneur 4 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	10 220 9	/ an ^{Note1}	
Conteneur 6 verges cubes (36 collectes)	10 80 \$	10 80 \$ / an Note1	
Conteneur 6 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	14 420 9	14 420 \$ / an Note1	
Conteneur 8 verges cubes (36 collectes)	13 720 \$ / an Note1		
Conteneur 8 verges cubes (52 collectes) suivant l'analyse des besoins	18 760 9	3 / an ^{Note1}	
Contenant pour recyclage et compostage			
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	93	3 \$	
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	84 \$		
RÉSIDENTIEL	Tarifi	cation	
Contenant pour recyclage, compostage et déchet ultime			
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour recyclage	93 \$		
Bac roulant supplémentaire de 240 litres pour compostage	84\$		
Bac roulant supplémentaire de 360 litres pour déchet ultime suivant l'analyse des besoins	275 \$ / an		
20			
DIVISION DE L'HYGIÈNE			
COMPTEURS D'EAU (Règlement 2018-M-257 et ses ar	nendements)		
Frais d'acquisition d'un compteur d'eau et émetteur	Diamètre	Tarification	
(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)	¾ pouce	278 \$	
a installation du compteur à éday	1 pouce	618\$	
	1 ½ pouce	649 \$	
	2 pouces	1 805 \$	
	3 pouces	2760 \$	
	4 pouces et plus	3155 \$	
Frais de vérification - Volume mesuré par le compteur d'eau	Diamètre	Tarification	
(Tarif établi en fonction du diamètre minimal de la tuyauterie au point d'installation du compteur d'eau)	³⁄₄ pouce	124\$	
	1 pouce	139\$	
	1½ pouce	237 \$	
	2 pouces	247 \$	
	3 pouces	361\$	
	4 pouces et plus	561\$	
Note1 : Le paiement peut se faire en deux versements, à intervalles de six moi		1	
Le parement peat se faire en deux versements, à intervalles de SIX 11101			